



Recentrage des actifs du Groupe Rougier

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie, le GROUPE ROUGIER poursuit son recentrage sur ses métiers de base et a réalisé conformément à ses objectifs un programme de cession d'actifs comprenant :

- **la cession le 21 juillet 2006 de 100% des actions de MAROTTE**, filiale de production de panneaux d'ébénisterie haut de gamme basée à Saint Ouen, à la société OBER située à Bar le Duc,
- **la cession le 21 juillet 2006 de 100% des actions de CIPLAC**, filiale gabonaise détenant une concession forestière sous convention provisoire d'aménagement, à un Groupe étranger. La concession détenue par cette société était de taille insuffisante et excentrée par rapport aux autres concessions du Groupe au Gabon ne permettant pas dans ce contexte sa mise en exploitation rentable.

Parallèlement d'autres concessions forestières ont été ou sont en cours d'acquisition ou d'attribution, permettant au GROUPE ROUGIER de continuer d'augmenter dans le Bassin du Congo ses surfaces dans des zones appropriées à un aménagement et à une exploitation durable.

Ces opérations de cession impacteront de manière positive et significative la trésorerie et les résultats consolidés du deuxième semestre 2006.